

GUIDE POUR UNE MOBILITE DE FORMATION ERASMUS + 2015-2017 POUR LE PERSONNEL ADMINISTRATIF DE L'ENSAPLV

I. Définition de la mobilité de formation Erasmus + - Extrait du guide Erasmus + :

« Cette activité soutient le développement professionnel du personnel non enseignant des établissements d'enseignement supérieur sous la forme d'évènements de formation à l'étranger (à l'exception de conférences) et de périodes d'observations en situation de travail/formations dans un établissement d'enseignement partenaire ou dans une autre organisation pertinente à l'étranger".

Un **«accord interinstitutionnel»** doit être conclu entre l'établissement d'origine et l'établissement de destination avant que les échanges ne puissent débuter.

Les établissements d'origine et de destination doivent s'être mis d'accord, avec les membres du personnel concernés, sur les activités qui seront entreprises par les membres du personnel (dans le cadre d'un **contrat de mobilité pédagogique de formation des personnels**) avant le début de la période de mobilité. »

Précisions sur les termes employés

Accord interinstitutionnel = L'ENSAPLV a conclu avec chaque partenaire un accord interinstitutionnel Erasmus +. Voir la liste des partenaires de l'ENSAPLV ci-après.

Contrat pédagogique de formation des personnels signé préalablement à la mission par le participant, l'ENSAPLV et l'université d'accueil : voir III Mise en œuvre du projet de mobilité

Contrat de mobilité : document signé par le participant et l'ENSAPLV qui définit notamment les conditions de prise en charge de la mission, voir III Mise en œuvre du projet de mobilité

Principes de mise en oeuvre

Durée de la mobilité : 2 jours min. d'activité d'activité dans l'université partenaire, 2 mois maxi.

II. Allocations de mobilité de formation

Les allocations de mobilité de formation Erasmus + sont financées par une subvention européenne accordée à l'ENSAPLV : convention de subvention 2015 - 1-FR01-KA103-013150

L'allocation de mobilité de formation comprend un soutien aux frais de voyage et de séjour.

Un montant forfaitaire pour le voyage est accordé en fonction de la distance kilométrique entre l'ENSAPLV et la ville de l'université partenaire d'accueil.

Le soutien aux frais de séjour est établi de manière forfaitaire par 4 taux différents fixés par l'agence nationale Erasmus + France en fonction du coût de la vie dans les pays considérés. Le taux est dégressif à partir du 15^{ème} jour de séjour.

Pour le soutien aux frais de séjour, la durée d'activité de formation peut être augmentée de deux jours correspondant aux jours de voyage aller et retour du participant, si ceux-ci ont lieu immédiatement avant ou après la période de mobilité dans l'université partenaire.

Exemples :

Un participant prend un vol aller le jeudi soir pour intervenir le vendredi et le lundi et prend un vol de retour le mardi.

La durée de mobilité dans l'université d'accueil est de 2 jours.

Le soutien aux frais de séjour correspond à 4 jours (jeudi, vendredi, lundi, mardi).

Un participant prend un vol aller le dimanche pour intervenir le lundi et le mardi et prend un vol retour le mardi soir

La durée de mobilité dans l'université d'accueil est de 2 jours.

Le soutien aux frais de séjour correspond à 3 jours (dimanche, lundi, mardi).

III Mise en œuvre du projet de mobilité

III.1 Le contrat pédagogique de formation des personnels (deuxième document du kit ci-joint)

Ce contrat doit être signé des trois parties (participant, ENSAPLV, université partenaire) AVANT le début de la mobilité (voir formulaire pré-rempli ci-joint).

Nouveauté : Le document portant les trois signatures scannées est suffisant.

Procédure :

L'agent de l'ENSAPLV, après avoir pris contact avec son homologue dans l'université partenaire, remplit le contrat pédagogique de formation, le signe et l'envoie scanné à son homologue étranger, qui doit le faire signer par la personne autorisée de l'université partenaire. Le document signé scanné doit être ensuite envoyé à dhugues@paris-lavillette.archi.fr, pour signature par la direction de l'ENSAPLV.

Utiliser de l'encre noire pour la signature et une haute définition au moment du scan pour que les trois signatures soient apparentes.

D.Hugues enverra ensuite à l'agent de l'ENSAPLV ainsi qu'au service financier de l'ENSAPLV le document scanné signé de toutes les parties.

Une fois ce document signé par les trois parties, l'agent et l'ENSAPLV doivent signer le contrat de mobilité (premier document du kit ci-joint). Ce contrat doit être revêtu des deux signatures originales. Il comprend les données du participant, les conditions particulières (financières) et les conditions générales. Le contrat sera conservé par l'ENSAPLV.

III.2 Prise en charge de la mission Erasmus.

L'ENSAPLV reçoit des fonds européens par une convention avec l'Agence Europe Education Formation France dont l'utilisation sert à couvrir une aide au voyage et des frais de séjour dont les modalités de versement suivent les règles de financement de la commission européenne.

2 options sont possibles, cf. articles 3 et 4 du contrat :

Option 1

L'agent assure lui-même la réservation de son titre de transport auprès de n'importe quelle agence de transport et envoie par e-mail ce titre de transport à l'ENSAPLV à M. Paul Astruc (pastruc@paris-lavillette.archi.fr) et à D. Hugues (dhugues@paris-lavillette.archi.fr).

avec la demande d'avance et la demande d'ordre de mission signées.

"Dans les 30 jours de la signature du contrat et au plus tard le jour de début de la mobilité", l'agent pourra recevoir 75 % de l'aide au voyage et de l'aide au séjour calculée sur la base du tableau des montants accordés par la subvention européenne (tableau suivant). Le solde est versé une fois la soumission en ligne du rapport, ce rapport devant être établi au plus tard dans les 45 jours calendaires suivant la fin de la mobilité.

L'agent recevra automatiquement un lien de la commission européenne pour établir ce rapport.

Option 3, l'ENSAPLV n'est pas concernée par l'option 2

L'ENSAPLV assure directement la réservation du titre de transport et doit passer par l'agence de voyage à laquelle l'établissement est lié contractuellement.

Dans ce cas, si le coût réel du voyage est au plus égal au montant autorisé par la commission européenne pour l'aide au voyage, l'agent recevra "dans les 30 jours de la signature du contrat et au plus tard le jour de début de la mobilité", 75 % de l'aide au séjour, calculé sur la base du tableau des montants accordés par la subvention européenne (tableau suivant) si l'agent a fait parvenir les demandes d'avances et d'ordre de mission signées à pastruc@paris-lavillette.archi.fr et dhugues@paris-lavillette.archi.fr.

Si le coût réel du voyage est supérieur au montant autorisé par la commission européenne pour l'aide au voyage, l'aide au séjour sera réduite du delta correspondant et les 75 % d'acompte seront versés sur ce montant.

Le solde de l'aide au séjour sera versé à la soumission en ligne du rapport, ce rapport devant être établi au plus tard dans les 45 jours calendaires suivant la fin de la mobilité. L'agent recevra automatiquement un lien de la commission européenne pour établir ce rapport.

IV Retour de Mobilité de formation Erasmus +

L'agent devra rapporter à D.Hugues le certificat de présence signé de l'université d'accueil. Il devra également établir le rapport en ligne dans les 45 jours calendaires suivant la fin de sa mobilité. Pour ce faire, un lien lui sera envoyé automatiquement de la commission européenne.

Conclusion

Il est en conséquence indispensable d'anticiper la procédure en amont de la mission, et les contacts avec les partenaires pour l'organisation des missions.
Je suis, bien sûr, à votre disposition pour vous aider.

DH

Liste des partenaires Erasmus + de l'ENSAPLV

Ville	Etablissements partenaires	Code Erasmus	Faculté ou département
A Coruña	Universidad de a Coruña	E LA-CORU01	Escola Tecnica de Arquiitectura UDC
Aberdeen	The Robert Gordon University	UK ABERDEE03	Scott Sutherland School of Architecture and Built Environment
Adana	Cukurova Universitesi	TR ADANA01	
Ankara	Orta Dogu Teknik Üniversitesi	TR ANKARA04	Faculty of Architecture METU
Antwerpen	Universiteit Antwerpen	B ANTWERP01	Faculty of Design Sciences
Athína	Ethniko Metsovio Polytechnio	G ATHINE02	
Barcelona	Universitat Politècnica de Catalunya	E BARCELO03	ETSAB, Del Vallès
Bath	University of Bath	UK BATH01	Department of Architecture and Civil Engineering
Bergen	Bergen Arkitekt Skole	N BERGEN13	
Berlin	Technische Universität Berlin	D BERLIN02	Fakultät VI
Berlin	Universität der Künste Berlin	D BERLIN03	Studiengang Architektur
Birmingham	Birmingham City University	UK BIRMING03	BIAD
Bristol	University of the West of England	UK BRISTOL02	Architecture and the Built Environment
Bruxelles	Université Libre de Bruxelles	B BRUXEL04	Faculté d'Architecture Bruxelles
Bucureşti	Universitatea de Arhitectura si Urbanism 'Ion Mincu' Bucuresti	RO BUCURES07	
Budapest	Budapesti Műszaki és Gazdaságtudományi Egyetem	HU BUDAPES02	Faculty of Architecture BME
Cagliari	Università degli Studi di Cagliari	I CAGLIAR01	Facoltà di Architettura - DICAAR - Dipartimento di Ingegneria Civile, Ambientale e Architettura
Coimbra	Universidade de Coimbra	P COIMBRA01	Faculty of Sciences and Technology
Cottbus	Brandenburgische Technische Universität Cottbus-Senftenberg	D COTTBUS03	Fakultät 2 für Architektur, Bauingenieurwesen und Stadtplanung
Darmstadt	Technische Universität Darmstadt	D DARMSTA01	
Delft	Technische Universiteit Delft	NL DELFT01	Faculty of Architecture and the Built Environment TU Delft
Dortmund	Technische Universität Dortmund	D DORTMUN01	
Espoo	Aalto-yliopisto	SF ESPOO12	School of Arts and Design
Firenze	Università degli Studi di Firenze	I FIRENSE01	Scuola di Architettura
Genova	Università degli Studi di Genova	I GENOVA01	Facoltà di Architettura di Genova
Gent	Universiteit Gent	B GENT01	Department of Architecture & Urban Planning
Glasgow	University of Strathclyde	UK GLASGOW02	Department of Architecture
Göteborg	Chalmers tekniska högskola	S GOTEBOR02	Built Environment Chalmers
Granada	Universidad de Granada	E GRANADA01	
Graz	Technische Universität Graz	A GRAZ02	Architecture TUG
Hamburg	HafenCity Universität Hamburg	D HAMBURG12	architecture, urban Planning, Urban design
Istanbul	Istanbul Teknik Üniversitesi	TR ISTANBU04	Faculty of Architecture ITU
Istanbul	Mimar Sinan Guzel Sanatlar Universitesi	TR ISTANBU06	Faculty of Architecture MSGSU
Karlsruhe	Karlsruher Institut für Technologie	D KARLSRU01	KIT Fakultät Architektur
København	Kunstakademiets Arkitektskole	DK KOBENHA06	
Las Palmas de Gran Canaria	Universidad de Las Palmas de Gran Canaria	E LAS6PAL01	
Leuven	KU Leuven	B LEUVEN01	Faculty of Architecture
Liège	Université de Liège	B LIEGE01	Faculté d'Archi
Lisboa	Universidade de Lisboa	P LISBOA109	Faculdade de Arquitetura
Ljubljana	Univerza v Ljubljani	SI LJUBLJA01	

Ville	Etablissements partenaires	Code Erasmus	Faculté ou département
Louvain-La-Neuve	Université Catholique de Louvain	B LOUVAIN01	Faculté d'architecture, d'ingénierie architecturale, d'urbanisme (LOCI)
Lund	Lunds universitet	S LUND01	Faculty of Engineering LTH
Madrid	Universidad Europea de Madrid	E MADRID18	Arquitectura y edificación
Madrid	Universidad Politécnica de Madrid	E MADRID05	ETSAM
Mersin	Mersin Universitesi	TR MERSIN01	Faculty of Architecture Mersin U
Milano	Politecnico di Milano	I MILANO02	Scuola di Architettura e società
München	Technische Universität München	D MUNCHEN02	Fakultät Architektur TUM
Napoli	Università degli Studi di Napoli Federico II	I NAPOLI01	
Nicosia	Panepistimio Kyprou	CY NICOSIA01	
Oslo	Arkitektur- og designhøgskolen i Oslo	N OSLO02	
Oslo	Kunsthøgskolen i Oslo	N OSLO07	Design KHIO
Oxford	Oxford Brookes University	UK OXFORD04	
Porto	Universidade do Porto	P PORTO02	Faculty of Architecture U Porto
Praha	Ceské Vysoké Učení Technické v Praze	CZ PRAHA10	Faculty of Architecture
Riga	Rigas Tehniska Universitate	LV RIGA02	
Roma	Università degli Studi di Roma 'La Sapienza'	I ROMA01	Facoltà di Architettura, Facoltà di Ingegneria,
Roma	Università degli Studi Roma Tre	I ROMA16	Dipartimento di Architettura Roma tre
Sevilla	Universidad de Sevilla	E SEVILLA01	
Sofia	Universitet Po Architektura, Stroitelstvo i Geodesia	BG SOFIA04	
Stockholm	Kungliga Tekniska högskolan (KTH)	S STOCKHO04	Faculty of Architecture and the Built Environment KTH
Tarragona	Universitat Rovira i Virgili	E TARRAGO01	School of Architecture
Thessaloniki	Aristoteleio Panepistimio Thessalonikis	G THESSAL01	
Torino	Politecnico di Torino	I TORINO02	Dipartimento di architettura e design
Trondheim	Norges Teknisk-Naturvitenskapelige Universitet	N TRONDHE01	Engineering and Architecture NTNU
Valencia	Universidad Politécnica de Valencia	E VALENCI02	ETSAV
Valladolid	Universidad de Valladolid	E VALLADO01	
Venezia	Università IUAV di Venezia	I VENEZIA02	
Warszawa	Politechnika Warszawska	PL WARSZAW02	Faculty of Architecture Warszawa
Wien	Technische Universität Wien	A WIEN02	Fakultät für Architektur und Raumplanung
Zagreb	Sveučilište u Zagrebu	HR ZABREG01	Faculty of Architecture Zagreb

Tableau des montants accordés par la subvention européenne

Les destinations indiquées correspondent aux villes des partenaires Erasmus + de l'ENSAPLV.

Destinations	Km	voyage	indemnité/j du 1j-14j	indemnité/J à partir du 15èjour
Adana	3739	360,00 €	98,00 €	68,60 €
Ankara	2601	360,00 €	98,00 €	68,60 €
Anvers	301	180,00 €	98,00 €	68,60 €
Athènes	2099	360,00 €	98,00 €	68,60 €
Barcelone	832	275,00 €	84,00 €	58,80 €
Bergen	1298	275,00 €	98,00 €	68,60 €
Berlin	879	275,00 €	84,00 €	58,80 €
Birmingham	503	275,00 €	112,00 €	78,40 €
Bristol	456	180,00 €	112,00 €	78,40 €
Bruxelles	264	180,00 €	98,00 €	68,60 €
Bucarest	1872	275,00 €	98,00 €	68,60 €
Budapest	1246	275,00 €	98,00 €	68,60 €
Cagliari	1201	275,00 €	98,00 €	68,60 €
Coimbra	1285	275,00 €	84,00 €	58,80 €
Copenhague	1028	275,00 €	112,00 €	78,40 €
Cottbus	910	275,00 €	84,00 €	58,80 €
Darmstadt	470	180,00 €	84,00 €	58,80 €
Delft	379	180,00 €	112,00 €	78,40 €
Dortmund	575	180,00 €	84,00 €	58,80 €
Florence	887	275,00 €	98,00 €	68,60 €
Gand	264	180,00 €	98,00 €	68,60 €
Genova	706	275,00 €	98,00 €	68,60 €
Glasgow	899	275,00 €	112,00 €	78,40 €
Göteborg	1173	275,00 €	112,00 €	78,40 €
Granada	1387	275,00 €	84,00 €	58,80 €
Graz	995	275,00 €	98,00 €	68,60 €
Hamburg	746	275,00 €	84,00 €	58,80 €
Helsinki	1911	275,00 €	98,00 €	68,60 €
Istanbul	2259	360,00 €	98,00 €	68,60 €
Karlsruhe	441	180,00 €	84,00 €	58,80 €
La Coruna	1030	275,00 €	84,00 €	58,80 €
Las Palmas	2765	360,00 €	84,00 €	58,80 €
Liège	305	180,00 €	98,00 €	68,60 €
Lisbonne	1455	275,00 €	84,00 €	58,80 €
Ljubljana	966	275,00 €	70,00 €	49,00 €
Louvain	281	180,00 €	98,00 €	68,60 €
Lund	1059	275,00 €	112,00 €	78,40 €
Madrid	1054	275,00 €	84,00 €	58,80 €
Mersin	2928	360,00 €	98,00 €	68,60 €
Milan	640	275,00 €	98,00 €	68,60 €
Munich	685	275,00 €	84,00 €	58,80 €
Naples	1293	275,00 €	98,00 €	68,60 €
Nicosie	2954	360,00 €	98,00 €	68,60 €
Oslo	1344	275,00 €	98,00 €	68,60 €
Oxford	412	180,00 €	112,00 €	78,40 €
Porto	1213	275,00 €	84,00 €	58,80 €
Prague	884	275,00 €	98,00 €	68,60 €
Riga	1705	275,00 €	84,00 €	58,80 €

Destinations	Km	voyage	indemnité/j du 1j-14j	indemnité/J à partir du 15èjour
Rome	1105	275,00 €	98,00 €	68,60 €
Seville	1445	275,00 €	84,00 €	58,80 €
Stockholm	1546	275,00 €	112,00 €	78,40 €
Tarragone	866	275,00 €	84,00 €	58,80 €
Thessalonique	1859	275,00 €	98,00 €	68,60 €
Trondheim	1695	275,00 €	98,00 €	68,60 €
Turin	585	275,00 €	98,00 €	68,60 €
Valence	1063	275,00 €	84,00 €	58,80 €
Varsovie	1368	275,00 €	98,00 €	68,60 €
Venise	844	275,00 €	98,00 €	68,60 €
Vienne	1035	275,00 €	98,00 €	68,60 €
Zagreb	1081	275,00 €	70,00 €	49,00 €